Commune d'UHLWILLER

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en fonction : 15
Nombre de Conseillers présents : 14
Nombre de Conseiller(s) absents(s) : 1

SEANCE du 03 JUILLET 2020

Sous la Présidence de Monsieur KLEFFER Thomas, Maire, le Conseil municipal, *dûment convoqué le 26 Juin 2020* s'est réuni le **Vendredi 03 Juillet 2020** à 18 heures dans la salle socioculturelle.

Etaient présents : Mmes/MM. ADRIAN Thierry – LIENARD Eric – ADE Bernard Mme/MM. BUCHHOLTZ Jessica – DAUL Marc - DAULL Célia – JEROME Sébastien - NETH Jean-Claude – WOLFF Catherine.

Absent(s) excusé(s) : M. Thierry SIMON

Arrivé en cours de séance : Mmes/MM. DAULL Sébastien - KUHN Sabrina – PAILLE Tatiana – SANTER Jean-Luc.

Absent(s) non excusé(s) :

2020-26 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 22 JUIN 2020

Le Maire propose à l'Assemblée d'adopter le Procès-verbal de la séance du 22 Juin 2020

Le Conseil Municipal

- CONSIDERANT que chaque conseiller a été destinataire du rapport des séances en question ;
- CONSIDERANT qu'aucune remarque n'est émise à l'encontre de ces rapports,
- APRES délibération

Décide à l'unanimité

D'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 Juin 2020

2020-27 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITIONS DES TAXES DIRECTES LOCALE POUR 2020

Le Maire expose,
Comme chaque année, il appartient au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition de chaque taxe directe locale.

Le Conseil Municipal

- CONSIDERANT que suite à la création de la Communauté d'Agglomération de la Région de HAGUENAU dont fait partie notre Commune, la taxe professionnelle a été transférée à cette structure;
-CONSIDERANT que suite à la création de la Commune d'Agglomération et de l'acceptation du pacte financier, les taux ont été modifiés,
- CONSIDERANT que la taxe d'habitation a été supprimée ;
- APRES en avoir délibéré***,***

Décide à l'unanimité

-De voter les taux pour 2020 *comme suit :*

Taxe foncière bâtie	**:**	**10 %**	pour une base de	522 500,- Euros
Taxe foncière non bâtie	**:**	**29 %**	pour une base de	12 441,- Euros

- de charger le Maire de porter ces données au cadre VI de l'Etat de notification des taux d'imposition « N° 1259 COM »

2020-028 : COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET COMMUNAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES s'être fait présenter le budget général de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

APRES s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité

- que le compte de gestion du Budget Général, dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, ***n'appelle ni observation, ni réserve de sa part***

2020-029 : COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET « LOTISSEMENT LES VIGNES »

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES avoir pris connaissance des résultats du compte de gestion dressé par le Receveur Municipal pour l'exercice 2019;

Déclare à l'unanimité

que le compte de gestion du Budget "Lotissement LES VIGNES". n'appelle ***ni observation, ni réserve de sa part.***

2020-030 : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL

Sous la Présidence du 1er adjoint Monsieur Thierry ADRIAN, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire pour statuer sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par le Maire Monsieur Thomas KLEFFER.

Le Conseil Municipal

- APRES s'être fait présenter le Budget général et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
- APRES que le Maire ait quitté la salle pour ne pas participer aux débats, ni au vote ;
- APRES délibération, à l'unanimité des membres présents ;

Adopte à l'unanimité

le Compte administratif de l'exercice 2019, à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- en recettes à : 312 366.56 Euros
- en dépenses à : 267 783.39 Euros

Excédent de fonctionnement : 44 583,17 Euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- en recettes à : 23 533.38 Euros
- en dépenses à : 81 250.51 Euros

Déficit d'investissement : 57 717,13 Euros

soit un déficit de clôture de : 13 133.96 Euros

2020-31 : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – « BUDGET LOTISSEMENT LES VIGNES »

Sous la Présidence du 1er adjoint Monsieur Thierry ADRIAN, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire pour statuer sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par le Maire Monsieur Thomas KLEFFER.

Le Conseil Municipal

- APRES s'être fait présenter le Budget général et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
- APRES que le Maire ait quitté la salle pour ne pas participer aux débats, ni au vote ;
- APRES délibération, à l'unanimité des membres présents ;

Adopte le Compte administratif de l'exercice 2019, à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- en recettes à : 0.00 Euros
- en dépenses à : 0.00 Euros

Résultat de fonctionnement : 0.00 Euros

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- en recettes à : 0,00 Euros
- en dépenses à : 0.00 Euros

Résultat d'investissement : 0.00 Euros

2020-32 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la Présidence du Maire Monsieur KLEFFER Thomas,

- APRES avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019, ce jour,
- STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019
- CONSTATANT que le compte administratif présente

un déficit de fonctionnement de :* 13 133.96 *Euros

D E C I D E à l'unanimité

d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	
Excédent antérieur reporté **(report à nouveau créditeur : Exc.fct.2018)**	**247 370.64 Euros**
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT de fonct.2019	**44 583,17 Euros**
<u>* EXCEDENT AU 31.12.2019 (Cumulé)</u>	**<u>177 698.02 Euros</u>**

Solde investissement (001) : Déficit : 57 717.13

Besoin financement ***<u>57 717.13</u>*** **<u>Euros</u>**

Affectation obligatoire
- à l'exécution du virement à la section d'investissement (Cpte 1068) 57 717.13 Euros

affecté comme suit :
- affectation complémentaire en réserves (cpte 1068) /
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur : ligne **002)** **189 653.51 Euros**

<u>2020-033 : BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2020 – BUDGET COMMUNAL</u>
LE CONSEIL MUNICIPAL, ***à l'unanimité***,
APRES avoir discuté le Budget Primitif de l'année 2020 chapitre par chapitre et avoir consigné le résultat de ses votes dans la colonne prévue à cet effet :

1) **arrête** le Budget Primitif de l'exercice 2020 à :

   <u>SECTION de FONCTIONNEMENT</u> **:**
   en recettes et en dépenses à la somme de : **490 463.11 €**

   <u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u> **:**
   en recettes et en dépenses à la somme de : **318 826.95 €**

2) **vote** le budget et **décide** de virer un montant de : **181 100.- €**
   de la Section de fonctionnement à la Section d'investissement

3) le montant du produit net à percevoir au titre des taxes directes locales de **135 212.- €**
pour assurer l'équilibre du budget a été fixé dans la même séance.

<u>2020-034 : BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2020 – BUDGET « LOTISSEMENT LES VIGNES »</u>
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APRES avoir délibéré,

arrête le budget primitif du Budget Annexe Lotissement "Les Vignes" de l'exercice 2020 à :

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u> **:**
en recettes et en dépenses à la somme de 661 014.86 €
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u> **:**
en recettes et en dépenses à la somme de : 452 014,86 €

2020-35 : DEMANDE DE DECLARATION D'INTENTION d'ALIENER

Le Maire soumet à l'assemblée la déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme pour le bien sis 81 Rue de Niederaltdorf – 67350 UHLWILLER cadastré section 05 parcelle 57 d'une superficie totale de 884 m² ;

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité de ne pas faire valoir le droit de préemption sur ce bien.

2020-36 : LOCATION BIENS COMMUNAUX – CHANGEMENT

Monsieur David TRIPARD, a déclaré être intéressé par la location d'une parcelle de la commune « Allmend » anciennement louée par Monsieur Charles Paille.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES délibération,

D E C I D E à 14 voix pour et 1 contre

- **de donner** un avis favorable à la demande de Monsieur ***David TRIPARD, domicilié 7 rue des Pommiers*** et de lui **attribuer** le terrain au lieudit « Allmend » avec effet immédiat.

2020- 37 : DESIGNATION DE LA COMMISSION APPEL D'OFFRE – RECTIFICATIF

Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de rajouter 1 titulaire et 1 suppléant dans la commission appel d'offre nommée le 02 Juin 2020.

Pour mémoire les membres sont :

Membres titulaires : Catherine WOLFF, Sabrina KUHN
Membres suppléants : Jessica BUCHHOLTZ, Sébastien DAULL

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de rajouter :
- en membre titulaire : Eric LIENARD
- en membre suppléant : Bernard ADE

2020-39 : REMPLACEMENT DE LA PORTE LATERALE DE L'EGLISE D'UHLWILLER

Le Maire informe le conseil municipal des différents devis réceptionner pour le remplacement de la porte latérale de l'église d'Uhlwiller.

Après discussions le conseil municipal décide à l'unanimité :
- D'autoriser la commission urbanisme à valider un devis pour un montant maximal de 5 300 € TTC.
- D'autoriser le Maire à passer commande suite à la décision de la commission urbanisme.

2020-40 : REMPLACEMENT MATERIEL INFORMATIQUE

Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de remplacer le Tableau Interactif (TBI) dans la salle de classe de Mme DAUCE (GS-CP) car celui-ci est obsolète.

L'année passée le TBI de la classe de CE1-CE2 avait également été remplacé.

Après présentation des différents devis pour le remplacement du TBI ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité :
- D'approuver le devis de l'informaticien actuel qui est Next Info pour un montant TTC de 3 759,60 €
- D'autoriser le Maire a signer le devis afin de passer commande, en précisant que celui-ci devrait être installé courant des vacances scolaire de juillet/août

2020-41 : COMMUNICATION ET DIVERS

Le Maire informe l'assemblée :

- De l'avancement de la DIA pour le bien 124 rue de l'Eglise
  - Préemption signée transmission vers CAH en cours
  - Réunion avec bureau d'étude du 26 juin 2020 n'a pas eu lieu. Nouvelle date retenue lundi 6 juillet 2020 ;
- Point concernant la réunion publique
  - La réunion s'est bien passée
  - Riverains sont favorables pour étude d'enterrement des réseaux de Télécommunication ;
- Ouverture Mairie à partir de lundi 6 juillet 2020 sans RDV ;
- Réunion Conseil Communautaire le samedi 11 juillet 2020 à 9h à l'Espace Sportif Sébastien Loeb
- Commission CAH :
  - Bernard : SDEA et Gemapi
  - Candidature SMITOM : Bernard
  - Candidature PETR : Jean-Claude
- Réparation conduite eau potable rue principale au niveau de la maison Wolff réalisée le 02 juillet ;
- Réfection chaussée rue principale par le département du 15 au 24 juillet 2020 ;
- Vacances Benoit : Aide pour arrosage fleurs (du 27 juillet au 14 Août 2020) ;
- Vente lot de bois : Reste 1 lot à vendre.

Fait à Uhlwiller,
Le 03 Juillet 2020
Le Maire
Thomas KLEFFER

MAIRIE D'UHLWILLER (Bas-Rhin)